Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20260702-2026DCM37-DE

4-1-1

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
CANTON de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026

Date de convocation : 26/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, DEMAY Christine, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, RENAIS Jean-François, DELAHAYE Youna, ROUAULT Jean-Jacques, DOUESNEAU Nadège, DAUGAN Samuel, PIEL Colette.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : POULNAIS Michel a donné pouvoir à FRÉNOY Marie-Hélène
BOUVIER Célia a donné pouvoir à DOUESNEAU Nadège

Mr Vivien HANOT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-37 – MODIFICATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Inscrit à l'ordre du jour

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services
Compte tenu de la réorganisation de postes pour l'entretien de locaux suite à un départ en retraite et en prévision de la prochaine rentrée,
Après concertation avec l'agent concerné nommé sur un grade d'Adjoint technique,
Vu l'avis favorable du CST départemental émis le 18 juin 2026,
Il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi sus-mentionné.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide à compter du 01 août 2026 :
- de créer un poste d' Adjoint technique, à temps non complet 18,55/35ème avec fonctions : entretien des locaux, surveillance des enfants en services péri-scolaires
- et de supprimer le poste d' Adjoint technique à temps non complet 14,90/35ème (créé par délibération n° 2021-71 du 09 décembre 2021).

Mme la Maire est chargée des formalités afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme au registre,

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

MAIRIE DE SAINT-PERN (Ille-et-Vilaine)